

Avril 2018
n°64

Bulletin

d'information



Compte rendu
Assemblées générales
17 mars 2018 - Estrablin

AG extraordinaire

Proposition de modification des articles 12, 14 et 21 des statuts

M. Ferrer coprésident présente dans le détail les modifications qu'il y a lieu d'apporter aux statuts et ce pour un meilleur fonctionnement de l'association. M. Ferrer met successivement aux voix les résolutions telles qu'elles figurent à l'ordre du jour.

Première résolution : modification article 12

L'article des statuts est modifié ainsi qu'il suit : « Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, par un vote à main levée ou s'il y a une demande un vote à bulletin secret, Un président ... Un ou des vice-présidents ... »

« A défaut les postes vacants pourront être pourvus lors d'une assemblée générale ordinaire dans le cadre d'une élection partielle »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution : modification article 14

L'article des statuts est modifié ainsi qu'il suit : « Les convocations sont envoyées par le président et / ou le secrétaire. »

« Le président expose la situation ... »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution : modification article 21

L'article des statuts est, en conséquence, modifié ainsi qu'il suit : « Le président... » Rayer la mention « les coprésidents ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Fermeture de l'AG extraordinaire et ouverture de l'AG ordinaire

Bilan moral



Maurice Brigard, coprésident de l'Udai ouvre cette assemblée générale qui se déroule à Estrablin.

Je remercie monsieur Laignel de sa présence et de son discours.

J'excuse tous les politiques absents qui nous soutiennent toute l'année.

Je me retire de l'UDAI après 20 ans de présence. Mais je lui souhaite longue vie.

L'UDAI est à la recherche de renforts et de compétences. J'espère qu'elle va les trouver. Je remercie de leur présence madame Vieugeot du Crédit mutuel de Vienne avec qui nous avons signé un accord. De même que monsieur Curtaud, adjoint au maire de Vienne et conseiller départemental.

52 associations iséroises sont représentées lors de cette Assemblée Générale.

Maurice Brigard

UDAI/URABA

04 76 93 70 02

udai@wanadoo.fr

uraba@orange.fr

www.udai.fr

UDAI / URABA

63 route de Lyon
38140 APPRIEU

Site de la FFBA :

www.benevolat.org



www.lecoindesassos.fr :
annuaire et manifestations
des associations en Rhône
Alpes

le Coin
des Associations

Bilan d'activités

- Bilan des adhésions : 959 associations adhérentes au 31/12/2017 :

- 872 renouvellements contre 854 en 2016
- 87 nouvelles adhésions contre 95 en 2016

Bilan des Créations : en 2017 nous avons (par le Journal Officiel) sélectionné 695 associations, et 71 d'entre elles ont bénéficié d'une adhésion gratuite dont 47 ont souscrit une RC de l'assurance groupe FFBA.

- Bilan des Formations gratuites :

Présidents/secrétaires :	64 bénévoles formés
Trésoriers :	40 bénévoles formés
Financement des associations	34 bénévoles formés
Assurances et Responsabilités :	24 bénévoles formés
Organisations des manifestations :	15 bénévoles formés
Les Assemblées Générales :	14 bénévoles formés
Le règlement intérieur :	10 bénévoles formés
Les outils de communications en lignes :	20 bénévoles formés

Total : 221 bénévoles formés en 2017 (232 en 2016)

Ces formations sont gratuites et ouvertes à tous. Le planning des formations 2018 est en ligne sur www.udai.fr.

- Réunions publiques et débats en 2017 :

- ⇒ **Villefontaine** le 1er juillet 2017 :
 - Fête de la Vie associative organisée par la Mairie.
 - Sujet traité : Comment attirer et retenir les bénévoles

- Site internet www.udai.fr :

Ouverture de l'espace adhérent avec la possibilité de renouveler sa cotisation en ligne par virement ou CB.

Bilan d'activité voté à l'unanimité.

- Discussion

Il était prévu la venue de Madame le capitaine de la Gendarmerie de Vienne pour traiter du sujet « Le plan Vigipirate appliqué aux manifestations associatives ».

La personne l'a remplaçant ne pouvant intervenir sur ce sujet, la discussion tourne court.

Depuis nous avons pu avoir quelques informations que vous trouverez sur le site www.udai.fr dans l'onglet « services », puis « documents pratiques ».

Maurice Brigard ferme cette 23^{ème} Assemblée Générale en remerciant les participants.

Et c'est avec bonne humeur que l'assemblée s'achève autour d'un apéritif offert par la municipalité d'Apprieu.

Bilan financier

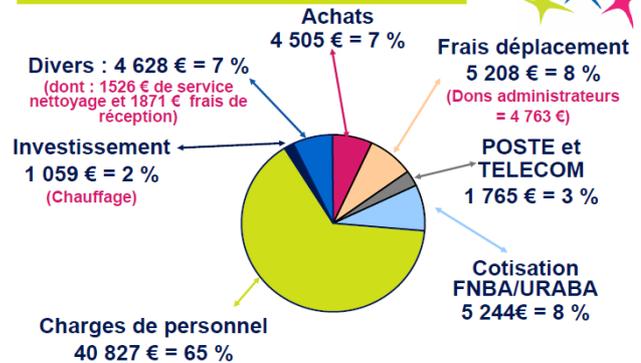
Rapport financier de l'année 2017

- **Recettes = 76 336 €**
 - Fonctionnement et investissement : 64 026 €
 - Cotisations 2018 encaissées en 2017 : 12 310 €
- **Dépenses = 75 546 €**
 - Fonctionnement et investissement = 63 236 €
 - Cotisations 2017 encaissées en 2016 = 17 646 €

Résultat = 790 €

Réserve de l'U.D.A.I. au 31/12/2017 = 4 750 €

Dépenses de fonctionnement : 63 236 €



Après présentation du trésorier, Monsieur Terrier, le bilan financier est adopté à l'unanimité.



Renouvellement du CA



Le Conseil 2017 se composait de 19 membres, 5 administrateurs sont démissionnaires.

Maurice Brigard rappelle l'importance du conseil d'administration et précise que toutes les expériences sont bonnes à être partagées.

L'assemblée générale vote le CA avec 2 nouvelles candidatures : Monsieur Gauthier de Rives et Monsieur Allamando de Moirans.

Composition du bureau 2018

Elu le 14 avril 2018

Le premier CA s'est déroulé le samedi 14 avril 2018 avec l'élection du bureau suivant les nouveaux statuts.

Président : André Armanet

Vice-président : Jean Claude Trillat

Secrétaire : Henriette Gauthier **Secrétaire Adjoint** : Jean Louis Ferrer

Trésorier : Jean Pierre Terrier **Trésorière adjointe** : Danielle Colombet

Responsables de commissions :

Commission Formation : Jean Louis Ferrer

Commission Finance : Jean Pierre Terrier

Commission Sacem : Henriette Gauthier

Commission Communication : André Armanet

Les chiffres-clés

SMIC :

Le SMIC horaire brut est porté à **9,88 €**, soit **1498,47 €** bruts par mois pour un salarié à 35 heures.

Décret n°2017-1719 du 20 décembre 2017, JO du 21 .

PLAFOND DE SECURITE SOCIALE

En vigueur au 1er janvier, le plafond de la Sécurité sociale passe à **3 311 €** par mois. Pour l'année entière, ce plafond sera de **39 732 €**

Frais kilométriques des bénévoles pour la réduction d'impôt

www.service-public.fr/associations/ 1e avril 2018

Véhicule	Montant
Automobile	0,311 €
Vélomoteur,	0,121 €

Coût des publications :

- Déclaration de création d'association (inclus le coût d'insertion de la déclaration de dissolution) : **44 €**
- Déclaration de modification d'association : **31 €**
- Déclaration d'associations dont l'objet ou le nouvel objet publié dépasse 1 000 caractères : **150 €**

Les petites nouvelles de l'UDAI



Cotisations 2018

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez toujours renouveler votre adhésion sur www.udai.fr, mon compte avec vos identifiants envoyés par mail début février.

Le règlement peut se faire par virement, CB ou chèque.

Il est également possible de renouveler en même temps le contrat d'assurance FFBA ou le protocole danse/gym/country pour la musique diffusée pendant les cours (2.50 € par élève sacem et spré comprises)



Formations Gratuites Année 2018

Vous pouvez vous inscrire et consulter les programmes de ces formations sur notre site udai.fr (agenda des formations)

Si vous souhaitez nous accueillir dans votre commune, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Nadège.



LIEU	THEME	DATE	Heure
RIVES	Les Assemblées Générales	26/05	9h/12h
APPRIEU	Les buvettes associatives	09/06	9h/12h
CREYS MEPIEU	Présidents/secrétaires	16/06	9h/12h
FONTAINE	Règlement intérieur	15/09	9h/12h
FONTAINE	Financement des associations	13/10	9h/12h